

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 537

présenté par

M. Taché, Mme Lazaar, Mme Amadou, M. Anato, Mme Bagarry, Mme Pascale Boyer,
Mme Brulebois, M. Claireaux, Mme Dupont, Mme Fabre, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Gouttefarde, M. Julien-Laferrière, M. Kerlogot, Mme Khedher, Mme Kuric, M. Mbaye,
Mme Muschotti, Mme Mörch, Mme Pételle, Mme Pompili, Mme Robert, Mme Rossi,
Mme Toutut-Picard, Mme Tuffnell, Mme Valérie Petit, M. Testé, Mme Sarles et M. Zulesi

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.